

# Compte-Rendu du conseil municipal du 15 avril 2008

Après l'appel, et avant l'adoption du procès verbal de la dernière séance du Conseil municipal, M. Lucien ZAJDEL demande une correction : son nom doit être rajouté sur la liste des membres de la commission « Affaires générales,... ».

Jean RENAUD, adjoint aux Finances, s'est attaché, dans son travail préparatoire et sa présentation concise mais pédagogique à dégager, à l'aide de tableaux graphiques très clairs, les grands masses financières, sur chacun des 6 budgets de la commune, en investissement et en fonctionnement, et ce en comparant, BP 2007, Réalisé 2007, Budget 2008.

## Les chiffres à retenir :

- Eau	Fonctionnement :	807 242 €	Investissement :	343 223 €
- Assainissement	Fonctionnement :	206 864 €	Investissement :	1 917 863 €
- Lotissement	Fonctionnement :	62 069 €	Investissement :	339 608 €
- Camping	Fonctionnement :	48 970 €	Investissement :	57 361 €
- Cluny Séjour	Fonctionnement :	109 371 €	Investissement :	18 779 €
- Budget principal	Fonctionnement :	5 291 865 €	Investissement :	7 084 276 €

C'est à partir de ces données, et en prenant en compte les recettes dues aux différentes subventions et dotations, notamment de l'Etat, que le Conseil Municipal a voté les taux des taxes locales. Calcul fait, pour équilibrer le budget, le produit des contributions doit s'élever à 1 950 050 €.

Compte tenu, d'une part de l'inflation pour 2007 (2,6 %), d'autre part, de la revalorisation des bases dans la loi de Finances (1,6 %), les taux d'imposition suivants ont été adoptés :

- taxe d'habitation	10,00 %	(2007 9,90 %)
- foncier bâti :	17,51 %	(2007 17,24 %)
- foncier non bâti	51,10 %	(2007 50,60 %)
- taxe professionnelle	12,18 %	(2007 12,06 %)

## Les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement :

Autre délibération importante et faisant partie du vote du budget : la détermination des tarifs de l'eau et de l'assainissement. Pour rappel, les tarifs avaient été augmentés de 1,62 % pour l'eau et de 5 % pour l'assainissement en 2007. En vue d'assurer à la fois un renouvellement significatif du réseau, l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'épuration des eaux usées, les tarifs suivants ont été votés :

- Eau	* de 0 à 35 m3	0,11734 € (2007 0,11437 €)
	* de 36 et +	1,4605 € (2007 1,4235 €)
	* redevance	54,97 € (2007 53,58 €)
- Assainissement		0,6685 € m3
		+0,03 € m3 (taxe Agence de l'Eau)

A noter : en 2007, la taxe de l'Agence de l'Eau était de 0,35 € le m3 que l'habitation soit raccordée ou non à l'assainissement.

En 2008, elle est remplacée par une redevance de pollution domestique (0,190 € le m<sup>3</sup> d'eau vendue) et une redevance pour modernisation des réseaux de collecte (0,130 € le m<sup>3</sup> d'eau pour les réseaux raccordés à l'assainissement), soit 0,32 € le m<sup>3</sup>.

Pour information : les travaux de la nouvelle station d'épuration devraient débuter en 2008, imposant des efforts financiers importants de la part de la commune (2 570 000 € hors taxes). La mise en place d'une autorisation de programme et crédits de paiement, permettant d'étaler sur deux ans la charge financière, a été adoptée par le Conseil Municipal. Cette procédure autorise le Maire à engager juridiquement le Conseil au-delà du cadre annuel du budget (selon le principe d'annualité rappelé en début d'article). Les deux tranches seront réparties comme suit :

- 2008 1 000 000 €
- 2009 1 570 000 €

Tous ces points ont fait l'objet de vote à l'unanimité du Conseil.

Par ailleurs, à l'unanimité, Monsieur le Maire a été autorisé à encaisser des recettes de publicité servant au financement de la gazette communale pour 1014 € ; des indemnités de sinistres à hauteur de 11 930.46 € pour les travaux de réparation de toiture ; ainsi qu'un don de 1 364 € de la part des Amis de Cluny à titre de participation pour l'apposition de plaques sur la tour des fromages dans le cadre du parcours du bourg monastique. A ce sujet, Monsieur le Maire souligne l'action des Amis de Cluny pour la mise en valeur de Cluny et de son patrimoine.

En ce qui concerne les programmes de construction en cours, le conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à l'avenant n° 2 au marché de travaux pour la viabilisation de deux nouveaux lots dans la Z.A. du Pré Saint Germain soit 9 260 € H.T. ; à la conclusion des marchés (lots 2 à 6) pour la construction du boulodrome couvert ainsi qu'à l'avenant n° 2 du marché de travaux attribué à GROSNE ENTREPRISE pour la reprise de la façade sur laquelle était adossé l'escalier (13 952 € H.T.).

## QUESTIONS DIVERSES

- **Cluny Culture**

M. Lucien ZAJDEL a souhaité attiré l'attention sur le devenir de Cluny Culture et plus particulièrement du Comité Jazz, en demandant des éclaircissements concernant la tenue d'un festival de jazz cet été sur Cluny et Matour, organisé par l'équipe « démissionnaire » du comité Jazz de Cluny Culture (désormais « Jazz Campus en Clunisois ») sans participation financière de la ville, paraît-il,, alors que Cluny Culture a préparé un programme jazz aussi pour l'été mais ne bénéficierait plus d'aide, pour cela, de la ville de Cluny. Qu'en sera-t-il des dépenses générées par l'organisation de ce festival pour la ville ?

M. DELPEUCH a précisé, qu'à la suite de sa participation, aux côtés d'autres élu(e) s du Conseil, au CA de Cluny Culture la veille, les points suivants avaient été abordés :

- Jazz Campus en Clunisois a proposé à la ville un événement estival Jazz, sans aucune demande d'aide financière, effectivement, le dossier ayant été monté avec l'appui du Conseil général, du Conseil régional et de la DRAC.
- Le programme Jazz de Cluny Culture n'est pas encore bouclé et, par ailleurs, les derniers membres du comité Jazz (M. CEVALIER et M. BONNETAIN) ont fait part, lors de ce CA, de leur démission au président Pierre-François Bourcet.
- Dans le budget 2008, une partie de la subvention Jazz ne sera pas versé à Cluny Culture puisque l'association n'est pas en mesure d'assurer le festival en contrepartie.
- Les membres des différents comités techniques présents ont fait état de leurs projets pour les mois à venir : l'occasion pour M. DELPEUCH de souligner la qualité de ces bénévoles et du travail accompli.
- Pierre-François Bourcet a, pour sa part, fait part de sa décision de quitter la présidence de Cluny Culture.
- M. DELPEUCH a souligné l'importance du partenariat ville/Cluny Culture tout en précisant que le cadre de cette collaboration devait être bien défini puisqu'il s'agit d'une association sous loi 1901. Un cahier des charges sera donc établi en vue de la rédaction d'une convention assurant une plus grande transparence sur l'ensemble du dispositif.

M. Patrick RAFFIN a exprimé son inquiétude quand à un possible « éclatement » de Cluny Culture si chacun des comités était tenté de démissionner puis de proposer ses services à la ville sous la forme d'une autre structure associative.

M. Lucien ZAJDEL a également rappelé qu'une procédure était en cours pour diffamation entre Cluny Culture et des membres de l'ancien comité Jazz.

- **Commission Environnement**

Mme Frédérique MARBACH a confirmé la réunion de la commission « Environnement » le samedi 19 avril à 17H30 en mairie ainsi que divers rendez-vous (DDA jeudi 17 avril à 15H30 puis 17H30 en mairie).

Séance levée à **21H15**

Secrétaire de séance : Sophie CHARRIERE